

PROTOCOLE DE GESTION DE CONFLITS

GESTION IMMÉDIATE

1. L'élève reste en classe ; l'autoriser à utiliser un espace de retour au calme

- Il y va lui-même ou y est invité par l'enseignant.
- L'enseignant indique la **durée**.
- L'élève peut lire calmement, dessiner, ne rien faire.
- **L'élève peut revenir avant la fin** de cette durée **s'il s'en sent capable**. Il reprend ses activités. L'enseignant, les autres élèves ne font aucun commentaire.

2. L'élève est conduit hors de la classe


- **L'élève est accompagné d'un adulte** pour son déplacement (l'enseignant qui a confié sa classe à un collègue, un enseignant surnuméraire ...).
- L'élève est confié à un autre enseignant (pas de niveau de classe inférieur) ou au (à la) Directeur(trice).
- L'élève a une activité.
- **La durée** est fixée (pas plus d'1/4 de journée).
- L'élève regagne sa classe **accompagné d'un adulte**.

3. L'élève est dans la cour

- **L'élève** est invité à regagner un espace calme avant la fin de la récréation (penser à anticiper cette possibilité lors des équipes éducatives au besoin).
- Il est surveillé.
- Il regagne sa classe à la fin de la récréation.

4. Si refus et menace : protéger et se protéger

- **Ne pas s'interposer**, en contenant physiquement un élève, en le traînant de force.
- **Faire sortir les autres élèves** (faire appeler un adulte : 2 élèves préviennent l'enseignant de la classe voisine, le (la) directeur(trice), un enseignant du RASED ...).
- **L'élève est surveillé** (par un enseignant, le (la) directeur(trice), un enseignant du RASED ...).



- **Fugue** : appeler la police (17)*
- **Danger** : appeler les secours (15)*
Appeler les parents et l'IEN.

Une intervention physique n'est pas à envisager, sauf :

- si l'élève risque de **se blesser** avant l'arrivée des secours
- ou si l'élève risque de **blesser des élèves et des adultes**.

L'intervention ne doit pas présenter de danger pour les adultes ou l'élève.

↳ voir les conseils dans l'annexe

Elle est à pratiquer en dernier ressort, uniquement dans un but de protection.

GESTION DIFFÉRÉE

5. Communiquer avec l'élève après l'incident

- Prévoir un lieu dédié (pas le couloir), soit la classe ou le bureau de la directrice.
- **Respecter un temps sans tension** pour que l'élève réintègre les activités de la classe (pas de retour immédiat sur l'incident). Revenir sur l'incident l'après-midi, le lendemain.
- Veiller à la prise de parole de l'élève, reconnaissance des faits, analyse des causes par l'adulte ...

6. Communiquer avec les parents

- **Prévoir un lieu** dédié : pas le couloir, pas la cour, préférer la classe ou le bureau du (de la) directeur(trice).
- Amener le parent dans une salle prévue à cet effet, relativement **éloignée** du hall d'entrée permet :
 - au parent de se calmer ;
 - à l'enseignant, au directeur, de réfléchir à la suite ;
 - d'éloigner les autres parents ;
 - de montrer néanmoins au parent qu'on est à l'écoute.
- **Mener l'échange avec le parent :**
 - Rappeler le but de l'entretien.
 - Donner la parole, être à l'écoute.
 - Relater les faits.
 - Formuler une proposition d'action conjointe.
 - Prendre un rendez-vous pour le suivi.

Si une communication à destination des autres parents doit être effectuée, indiquer que l'incident a été géré selon le protocole. Aucune communication écrite ne sera effectuée sans accord de l'IEN.

7. Assurer le suivi de l'élève

- Mettre en place un **contrat de comportement**.
- **Réprimander** (cf. règlement).
- Echanger avec les enseignants spécialisés du **RASED**.
- Rédiger un **PPRE** (compétences sociales et civiques).
- Réunir l'**équipe éducative** au besoin.

GESTION ÉLARGIE

8. Communiquer avec l'IEN après l'incident

- Contacter l'IEN de votre circonscription (fiche « outil interne de diagnostic pour résolution de situation » ou tout autre outil de liaison Pôle Ressource de votre circonscription).
- Accueillir l'enseignant spécialisé Aide relationnel envoyé par l'IEN, collaborer à l'analyse de la situation et à la définition d'actions à mettre en œuvre.